

# FÉDÉRATION CGT DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## COVID 19 : LES PERSONNELS DES ÉTABLISSEMENTS DE LA SANTÉ, DU SANITAIRE, DU MÉDICO-SOCIAL ET DU SOCIAL PAIENT UN INACCEPTABLE ET LOURD TRIBUT !

La Fédération de la Santé et de l'Action Sociale CGT qui regroupe les personnels des établissements de la Santé et de l'Action Sociale du sanitaire, du médico-social, du social , associatif à but lucratif ou non, privés et publics, a déposé une plainte contre X ce vendredi 10 avril 2020 au parquet du pôle de Santé Publique de Paris .

Cette plainte déposée est dans les mains du procureur de la République de Paris et comporte les motifs suivants : *des chefs d'abstention volontaire de prendre des mesures visant à combattre un sinistre, violences involontaires, homicides involontaires et mise en danger de la vie d'autrui.*

Les adhérent.e.s de la Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale, comme tous les professionnel.le.s de ces secteurs d'activité, ont été et sont particulièrement touché.e.s par la gestion de la catastrophe sanitaire dans notre pays .

En tant que première organisation syndicale représentative du personnel dans la Fonction Publique Hospitalière, notre Fédération assume totalement et pleinement son rôle ainsi que son obligation de dénoncer les manquements intolérables en termes de protection et de sécurité pour les salarié.e.s et agent.e.s pendant l'exercice de leur travail, et cela au vu des nombreuses décisions ou abstentions de mesures publiques qui ont contribué à des contaminations et des décès de personnels .

L'ouverture d'une enquête est aujourd'hui primordiale, nous demandons que Monsieur le Procureur de la République assume son office en la matière et instruisse la plainte.

Montreuil, le 13 avril 2020